



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Interdépartementale des Routes
Centre-Ouest

Limoges, le

ARRETE N° 20-210-DIRCOPOIT-87
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE NATIONALE 147 aux PR 38+230 et 39+1070
TRAVAUX DE PURGES
Communes de Blanzac et de Peyrat de Bellac
Hors agglomération

Le Préfet de la Haute Vienne,

Le Président du Conseil Départementale de la haute Vienne,

Le Maire de Bellac

- VU** le Code de la route ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 ;
- VU** la circulaire du 5 décembre 2019 relative au calendrier des jours « hors chantier » pour l'année 2020 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n°2013-1181 du 17 décembre 2013 portant création et organisation des Directions Interdépartementales des Routes ;

VU l'arrêté n°87.2018.11.016 en date du 10 novembre 2018, donnant délégation de signature à M. Borde, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest en matière de gestion du domaine routier et de police de la circulation routière

VU la décision n° 2020-1-87 en date du 11 juin 2020 de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest donnant délégation de signature aux directeurs adjoints

VU le Dossier d'Exploitation Sous Chantier ;

VU l'avis favorable de la Commune de Droux en date du 19 août 2020

VU l'avis favorable de la Commune de Rancon en date du 21 août 2020

VU l'avis favorable de la Commune du Dorat en date du 17 août 2020

VU l'avis favorable de la Commune de St Ouen S/Gartempe en date du 14 août 2020

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'exploitation durant les travaux de purges, sur la RN 147, sur le territoire des communes de Blanzac et de Peyrat de Bellac, pour assurer la sécurité des usagers de la route et du personnel assurant les travaux, il y a lieu de modifier les conditions de la circulation sur cette section;

ARRETENT

Article 1^{er} :

Ces travaux seront réalisés en deux phases distinctes.

Phase 1 : carrefour giratoire des RN 145/147

La circulation sera alternée par feux pilotés pour les usagers venant de la RN 147 dans le sens Poitiers Limoges et pour ceux venant de la RN 145 Guéret.

La RN 147 sera fermée, dans les deux sens de circulation, entre le carrefour giratoire de « St Sauveur » et le carrefour giratoire « RN145/147 ». Les déviations suivantes sont mises en place :

Sens Limoges – Poitiers, par la RD 947 en traverse de Bellac jusqu'au carrefour giratoire du « repaire »
Sens Poitiers – Limoges, par la RN 145 jusqu'au carrefour giratoire de « la Croisière » puis par l'A20 en direction de Limoges.

La RD1 sera barrée entre le carrefour giratoire et le carrefour avec la RD72, la déviation suivante sera mise en place pour les deux sens de circulation :

RD1 jusqu'à Rancon, RD7 et RD 25 jusqu'à la RN 145 via l'agglomération de Droux.

La RD 945 entre Bellac centre et le carrefour giratoire 145/147 sera barrée, les usagers seront déviés par la RD 675 en direction du carrefour giratoire RN 147/RD675.

Dans le sens Angoulême – La Croisière, avec l'accord de la DIRA et du Conseil Départemental de la Charente, une présignalisation sera mise en place sur la RN 141 (Chasseneuil) pour indiquer les travaux de la RN 147 et inciter les usagers désirant se rendre en direction de Guéret, à suivre la direction Limoges.

Les travaux sont prévus le lundi 7 septembre 2020, en cas d'aléas de chantier ils seront reportés au lendemain le mardi 8 septembre 2020.

Phase 2 : carrefour giratoire des RN 147/RD675

La circulation sera alternée par feux pilotés pour les usagers venant de la RN 147.

Les usagers venant de la RD 675 (de Bellac ou du Dorat) n'auront pas la possibilité d'accéder à la RN 147. Les déviations suivantes seront mises en place :

RD 675 à partir du Dorat par la RD 25 ou par la RD 4b1 jusqu'à la RN 145. Les usagers venant de Bellac centre seront quant à eux déviés par la RN 145 jusqu'au carrefour giratoire RN145/147.

Les travaux sont prévus le lundi 21 septembre 2020, en cas d'aléas de chantier ils seront reportés au lendemain le mardi 22 septembre 2020.

Article 2 :

Les limitations de tonnage mises en place sur la RD 2147 seront suspendues durant toute la durée de la phase 1.

Article 3:

Des panneaux d'information seront mis en place, dans chaque sens de circulation sur la RN 147, 15 jours avant le début des travaux. Des panneaux d'information seront également disposés sur les voies départementales (RD1 et RN 145).

La pose, le contrôle, la maintenance et la dépose de la signalisation du chantier sera assurée par l'entreprise responsable du chantier sous contrôle des services de la DIR Centre Ouest, district de Poitiers, Centre de Bellac.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Lors de l'achèvement des phases de travaux et avant le rétablissement normal de la circulation, la chaussée devra être propre et satisfaire aux conditions normales de sécurité.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 7 :

- Le secrétaire général de la Préfecture de la Haute Vienne ;
- Le directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest – DIRCO ;
- Le commandant du groupement de gendarmerie du département de la Haute Vienne ;
- Le Président du Conseil Départemental de la Haute Vienne (transports scolaires) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à :

- L'Inspecteur Départemental du Service Incendie et de secours du département de la haute Vienne
- La DDT de la Haute Vienne
- Le Maire de Droux ;
- Le Maire de Rancon
- Le Maire du Dorat
- le maire de St Ouen S/Gartempe

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

A Bellac, le 21/08/2020
Le Maire,



A Limoges, le **21 AOUT 2020**
Le président du conseil Départemental
de la Haute Vienne
Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur de la Maison du département,

Stéphane DESTOURS

A large, stylized handwritten signature in blue ink, 'Destours', written over the printed name 'Stéphane DESTOURS'.

A Limoges, le 31 août 2020
Le Préfet et par délégation
Le Directeur Interdépartemental
des Routes Centre-Ouest
Pour le Directeur,
Le Directeur Adjoint Exploitation

H MAYET